



# ça roule



A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, si la réforme du gouvernement est appliquée en l'état, les Français n'auront plus accès à des fauteuils roulants (VPH) dignes de ce nom. Les prestataires et les pharmaciens d'officine, aux côtés des patients, des personnes en situation de handicap, des personnes en perte d'autonomie, refusent d'être complices de cette baisse de qualité des soins.

**Signez et partagez la pétition**  
**« Exigeons une vraie prise en charge**  
**des fauteuils roulants »**

*en scannant le QR code ci-contre*



## **POURQUOI ÇA NE ROULE** **PAS DU TOUT**

**Ce projet de réforme est une menace pour tous les usagers :**

Après une chute, une personne – âgée ou non – qui aura besoin d'un fauteuil roulant pendant sa convalescence, devra engager des démarches administratives extrêmement longues, attendre des mois pour obtenir un fauteuil roulant en location et trouver un professionnel en mesure de l'accompagner, souvent situé loin de son domicile.

Les adultes comme les enfants en situation de handicap devront conserver le même fauteuil roulant pendant 5 ans ce, quel que soit l'état d'usure du véhicule indispensable à leur vie quotidienne ! De même, un adolescent en fauteuil roulant sera contraint de supporter son équipement, même si celui-ci n'est plus adapté et lui fait mal parce qu'il a grandi.

Un patient atteint de sclérose en plaques, subissant déjà l'évolution de sa maladie, devra supporter les conséquences de cette réforme car, quelle que soit sa complémentaire santé, il ne sera plus question d'innovations technologiques ni d'options pourtant essentielles pour compenser son handicap.

## **ZÉRO RESTE À CHARGE, ZÉRO CHOIX ET ZÉRO QUALITÉ DE VIE**

Aujourd'hui, la base de remboursement des fauteuils roulants par l'Assurance maladie est obsolète et doit être repensée. Les tarifs n'ont pas été révisés depuis près de 20 ans et ne sont plus adaptés aux évolutions des appareillages. L'ambition du zéro reste à charge pour le bénéficiaire est louable mais elle nécessite des moyens financiers à la hauteur et la mobilisation des complémentaires santé, ce qui n'est pas prévu.

Or, la réforme du gouvernement, dont l'entrée en vigueur est précipitée, réduit drastiquement les financements. Le projet ne répond donc pas aux attentes réelles des personnes concernées mais les condamne à une régression de leur autonomie et de leur qualité de vie. Dans ces conditions, la plupart des prestataires ne serait plus en mesure d'assurer leurs missions et déposerait le bilan.

## **ZÉRO SUR TOUTE LA LIGNE SI CE PROJET EST APPLIQUÉ :**

▷ Dès l'étape de la prescription, le parcours du patient est plus complexe et entraîne des délais encore plus longs pour être appareillé.

▷ Désormais, la majorité des fauteuils roulants, y compris extrêmement sophistiqués, doit être louée. Les personnes en situation de handicap ne peuvent plus bénéficier d'un fauteuil parfaitement adapté à leur pathologie, leur environnement et leur mode de vie, puisque leur équipement dépend des références et du stock disponibles à la location.

▷ Des durées de location et de renouvellement irréalistes sont imposées : pas de nouveau fauteuil avant 5 ans, sauf rare exception à négocier au cas par cas.

▷ Des forfaits de réparation inadaptés à l'usage quotidien intensif d'un fauteuil roulant : par exemple, le changement de batterie en panne n'est possible que tous les 2 ans.

▷ Le fauteuil roulant manuel (à pousser), loué ponctuellement, après un accident ou dans le cas d'une perte d'autonomie, est appelé à disparaître faute de modèle économique viable. La Sécurité sociale prévoit un budget de 3,53 € par semaine de location pour le prestataire accompagnant le patient. Aucune entreprise ne peut fonctionner et apporter les services attendus avec des tarifs aussi indigents.

▷ La réforme introduit l'obligation de proposer un fauteuil roulant d'occasion à tous les usagers. Qui aura vraiment le choix d'accepter un fauteuil de seconde main et selon quels critères ?

▷ Acheté comme loué, tout fauteuil roulant devra obligatoirement être restitué à l'issue de son utilisation.

▷ Quel fabricant pourra garantir le choix des 600 fauteuils roulants existants actuellement avec des remboursements de la Sécurité sociale toujours plus bas ? A l'arrivée, les usagers pourront s'estimer heureux s'ils ont la possibilité d'essayer 2 modèles d'entrée de gamme.

## **À VOUS D'AGIR POUR UNE VRAIE RÉFORME**

Depuis 50 ans, l'UNPDM est le syndicat professionnel qui accompagne les prestataires (PSDM/PSAD) et les pharmaciens experts du maintien à domicile des malades chroniques, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Aujourd'hui, c'est au nom de l'intérêt des patients et des personnes qui sont au cœur de nos actions, que nous attirons votre attention sur une réforme qui nous concerne tous.

Associations d'usagers, prestataires, fabricants, l'ensemble des acteurs concernés **réclame depuis de nombreuses années une vraie réforme qui améliore la vie de tous les jours des personnes âgées ou en situation de handicap.**

**Pour le droit à la santé et à l'autonomie des personnes, signez la pétition**

sur <https://chng.it/LJk7mtycPc> ou en scannant le QR code ci-contre



**Appel à la mobilisation, REJOIGNEZ :**

- ▶ LES 12 MILLIONS de personnes en situation de handicap
- ▶ LES 2,5 MILLIONS de personnes âgées en perte d'autonomie
- ▶ LES 11 MILLIONS d'aidants familiaux
- ▶ LES 30 000 prestataires à leurs côtés